

Termes et conditions

1. Une commande, également enregistrée par nos agents ou représentants, n'est contraignante que si elle est expressément acceptée par écrit par nous. L'annulation de la commande n'est pas possible, sauf après accord écrit préalable. Les avances versées ne seront pas remboursées dans ce cas.
2. Les biens / services sont livrés dans les délais spécifiés dans le contrat. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du capital, des coûts et des intérêts. Néanmoins, les risques de perte ou de destruction du bien vendu seront entièrement à la charge de l'acheteur à partir du moment où le bien est vendu.
3. L'acheteur doit s'assurer que les services et / ou les biens peuvent être livrés et installés par le vendeur de manière normale au lieu et à l'heure convenus, et ainsi, entre autres, garantir l'accessibilité du lieu de livraison. Si cela n'est pas respecté, l'acheteur est tenu d'indemniser le vendeur pour tous les dommages, y compris les temps d'attente, les coûts de stockage et les frais de conservation de l'objet.
4. L'acheteur doit vérifier immédiatement les biens / services. Tout défaut doit être signalé au vendeur par lettre recommandée dans les meilleurs délais et au plus tard 7 jours calendaires après la livraison. Après cette période, le vendeur n'est responsable que des vices cachés rendant le bien impropre à l'usage auquel ils sont destinés, dans la mesure où les produits n'ont pas été traités entre-temps et dans la mesure où le vendeur connaissait ou aurait dû connaître les vices. L'acheteur informe le vendeur au plus tard dans les 2 jours calendaires, après la découverte du vice caché, de l'existence du vice caché, au moyen d'une lettre recommandée avec une description détaillée du défaut. Les réclamations pour vices cachés ne suspendent pas l'obligation de paiement de la part de l'acheteur.
5. À l'exception de ce qui est décrit dans l'article précédent, le vendeur n'est tenu de verser aucune indemnité, qui résulterait directement ou indirectement de biens livrés ou vendus par nous, sauf en cas d'erreur grave ou d'intention. La responsabilité du vendeur est en tout état de cause limitée à la valeur facturée des biens / services fournis. En aucun cas le vendeur ne peut être tenu pour responsable des dommages indirects, tels que perte de revenus, contrats, coûts en capital, limitation du retour ou autres pertes ou dommages consécutifs, tant pour l'acheteur que pour les tiers. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour la faute des employés, pas même en cas de faute intentionnelle ou grave. Dans ce dernier cas, l'acheteur doit s'adresser directement au mandataire.
6. Sauf convention écrite contraire explicite, la facture est payable dans les 30 jours civils suivant la date de facturation. En cas de non-paiement de tout ou partie du prix, le montant restant dû sera majoré de plein droit et sans préavis, avec un intérêt annuel de 12% et un paiement forfaitaire de 10%, avec un minimum de 50 EUR. Tout non-paiement entraîne l'éligibilité des factures en souffrance et donne au vendeur le droit, après mise en demeure, de suspendre toute livraison ou de résilier le contrat, sans préjudice du droit à réparation.
7. Si l'acheteur manque à ses obligations contractuelles, le vendeur a le droit, après mise en demeure, de suspendre ses obligations ou de résilier le contrat sans intervention judiciaire, si aucune notification de cette action n'a été notifiée dans le délai de préavis. huit jours, sans préjudice du droit à une indemnisation.
8. Tous nos contrats sont régis par le droit belge. Tout litige survenant dans le cadre de cet accord ne peut être porté que devant les tribunaux d'Enterprise Court Anvers, département de Limburg.